

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 9

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Mme Danièle SCHATTEL), Mme Marie-Line DESCAMPS (représentée par M. Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Mme Arlette CAZORLA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Mme Any DELCHER), Mme Laure POUTEAU (représentée par M. Guy LOURMEDE), M. Frédéric GÉNRIES (représenté par Mme Jessie COTTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par M. Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

25 – 12 décembre 2023

**25. Contrat d'équipement avec le Département de Tarn et Garonne
– annule et remplace la délibération n°24 du 09 octobre 2023**

Rapporteur : Monsieur Philippe LERMINEZ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition du Département aux collectivités territoriales de conclure des contrats d'équipement pour l'attribution de subventions sur leurs projets d'équipements pour une période de trois ans, qui pourront faire l'objet de deux avenants sur cette durée.

Vu qu'il est proposé de saisir le Département pour parvenir à une contractualisation dans les meilleurs délais, pour inscrire les premiers projets ci-dessous pour la période 2023 :

- Rénovation de la piste d'athlétisme pour un montant de **1.084.404,18 € HT.**
- Remplacement éclairage du stade d'honneur et piste d'athlétisme pour un montant de **151.582,70 € HT.**
- Remplacement de l'éclairage des cours de tennis intérieurs pour un montant de **23.520,00 € HT.**

- Remplacement de l'éclairage des cours de tennis extérieurs pour un montant de **5.904,00 € HT.**
 - Création d'un city stade dans le parc « Petit Bois » pour un montant de **74.008,00 € HT.**
 - Création d'une aire de jeux pour enfants et cheminement dans le parc « Petit Bois » pour un montant de **49.509,25 € HT.**
 - Création d'une aire de jeux basket 3x3 dans le parc « Petit Bois » pour un montant de **5.090,00 € HT.**
 - Création de terrain de pétanque dans le parc « Petit Bois » pour un montant de **3.770,00 € HT.**
 - Réfection du mur du cimetière de Saint-Avit pour un montant de **7.360,00 € HT.**
 - Mise en place de contrôle d'accès sur trois écoles de la commune pour un montant de **46.780,21 € HT.**
 - Restauration du tableau « La Cène » pour un montant de **7.000,00 € HT.**
 - Aménagement de la rue Guilleran pour un montant de **378.689,10 € HT.**
 - Travaux de réaménagement de la place de la Liberté, pour un montant de **262.325,00 € HT.**
 - Amélioration des performances énergétiques, ainsi que le confort thermique des sept bâtiments scolaires, pour un montant de **2.897.628,00 € HT.**
 - Aménagement urbain avec ascenseur, pour un montant de **363.582,09 € HT.**
- Soit 15 dossiers dont le montant total de l'investissement s'élèverait à **5.361.152,53 € HT.**

Considérant la proposition du Conseil Départemental de signer un contrat d'équipement, ainsi que l'autorisation de préfinancer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le programme des travaux ci-dessus indiqué,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne les subventions relatives à l'ensemble des projets susmentionnés dans le cadre d'un contrat d'équipement,

SOLLICITE l'autorisation de préfinancement des travaux auprès du Conseil Départemental,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes en conséquence des présentes,

Pour copie conforme
Moissac, le 13 décembre 2023

Le Maire,

Romain LOPEZ



Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :